
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :
13/07/2022

Date d'affichage :
25/07/2022

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Etaient présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - Mme MOUREY Ghislaine- M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Excusé : M. GUYOD Quentin, procuration à Guy MICLO

M. Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Le Maire rappelle aux élus les travaux qui ont fait l'objet d'une inscription budgétaire au BP 2022.

A – Sont déjà actés des travaux de rénovation commencés dans les bâtiments scolaires :

- façades entrée classes élémentaires : GAMBA 4.274,84 €
- réfection d'une salle de classe Lydie MOREL : GAMBA 3.751,44 €
- branchements électriques et informatiques : LENELEC 646,20 €
- alimentation Défibrillateurs : LENELEC 773.76 €
- fourniture et pose de 9 luminaires Panel Led 600x600 et fourniture et pose de 2 luminaires pour l'entrée des classes informatiques : LENELEC 1.123,80 €
- modification électriques bureau de la directrice de l'école maternelle : LENELEC

B – Travaux programmées et actés par cette présente délibération du 20 juillet 2022 :

1. Sécurité Rue Traversière

- ↳ La rue Traversière déjà en sens unique, sera mise en zone 30 sur toute sa longueur ;

**Objet de la
délibération**

N° 61

Travaux 2022

↳ Un STOP sera posé à la sortie de la rue Traversière à l'intersection avec la route de la rue Traversière ;
sol sera réalisé ;

↳ Cette délibération sera adressée à la Gendarmerie de Giromagny avec un arrêté du Maire.

2. Sécurité Rue des Ecoles

↳ Le Maire rappelle que cette voie est en zone 30 depuis la rue du Commerce jusqu'au n° 24 rue des écoles ;

↳ Une interdiction de stationner sera matérialisée :

- Avec 2 panneaux « interdiction de stationner » depuis le n° 3 jusqu'au n° 7
- Un zébra en plus, sera peint sur le trottoir accotement.

↳ Ces dispositions seront adressées à la Gendarmerie de Giromagny avec un arrêté du Maire.

3. Rue du Bringard = ajout d'un regard supplémentaire en prolongement du caniveau refait en juin dernier.

↳ Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise Trommenschlager, qui avait refait le caniveau transversal de la rue du Bringard ; montant du devis 1.884 € TTC.

4. a) Travaux d'économie d'énergie = changement des luminaires et mise en sécurité et conformité dans les 2 salles du rez de chaussée de la Mairie, au secrétariat de Mairie, au bureau de l'école de Musique, dans le couloir du 1^{er} étage, et dans le bureau des adjoints ;
- b) mise en conformité électrique à la chaufferie de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui seront confié à LENELEC pour un coût de 3.207,60 € TTC.

Ces travaux seront exécutés les 4 et 5 août 2022.

5. Changement du plafond de la cuisine de la Salle Communale de la Cité

↳ Démontage du plafond existant et dépose de la laine de verre en place avec évacuation ;

↳ Remise à neuf du faux plafond avec mise en place d'un isolant.

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui sont confiés à Julien CHARLES menuisier plaquiste pour un coût de 2.331,69 € TTC.

L'entreprise interviendra du 12 au 16 septembre.

6. Poursuite de la viabilisation de la Rue des Vergers Travaux de voirie :

↳ Prolongation des réseaux

↳ Permis d'aménager

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui s'élèvent à 18.089,20 € TTC avec une subvention de 6.112,40 €. Ces travaux devraient être réalisés à l'automne 2022.

7. Consolidation des berges de la Route de Rouge-Goutte, en en certains points, compris vannage au niveau

Le dossier préparé en 2021 est validé par la DDT en relation avec la CCVS (GEMAPI) ; une dernière réunion s'est tenue le mardi 19 juillet 2022 avec la DDT et l'entreprise TROMMENSCHLAGER retenue pour ces travaux.

En fonction de l'étiage, ces travaux pourraient commencer fin août 2022.

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui s'élèvent à 29.291,58 € TTC (19.370,40 € TTC pour l'entreprise TROMMENSCHLAGER et à 9.921,18 € TTC pour le vannage à exécuter par l'entreprise MOREL) avec une subvention de 1.990,10 €.

8. Remplacement des 4 panneaux sur chacune des 2 écluses avenue de Gaulle

↳ Sur la Route Départementale 12, avenue de Gaulle, 2 écluses, à hauteur des 2 ponts Rouge-Goutte et Rosemontoise, ont été réalisées en relation avec le Conseil Départemental aux fins de réduire la vitesse des véhicules.

↳ Il convient à présent de remplacer les 4 panneaux implantés sur chacune de ces écluses ; ils ont été, à plusieurs reprises, renversés, tordus et/ou cassés... Nous remplacerons cette signalétique hors d'usage par 8 balises auto relevables et devons également réparer les implantations, avec découpage de l'enrobé et pose de pavés en lien et place de l'enrobé rouge détérioré.

Le coût de ces travaux s'élève à 5.715,38 € TTC ;

↳ Au terme de la consultation, l'entreprise TROMMENSCHLAGER a été retenue pour un montant de 3.050 € HT (3.660 € TTC) ;

↳ Fourniture de ces balises auto relevables achetées à Signaux Girod pour un montant de 854,48 € HT (1.025,37 € TTC).

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui s'élèvent à 3.904,48 € HT (4.685,37 € TTC).

9. Réseau d'eau pluviale avenue de Lattre

Un problème d'écoulement est survenu avenue de Lattre au niveau du numéro 28. Une consultation a été faite ; l'entreprise HUSSON a été retenue pour un montant de 3.096 € TTC. Il convient de refaire des regards et de réaliser un curage de fossé en prolongement de la canalisation.

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui seront exécutés dans le courant de l'automne.

10. Parking de 155 m² rue des Peupliers

Pour des raisons de sécurité, il convient de créer un parking de 155 m² afin que puissent stationner tous les véhicules des locataires de Territoire Habitat.

Après consultation, l'entreprise TROMMENSCHLAGER a été retenue pour un coût de 12.000 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ces t
réalisés au cours de l'automne 20

11. Eclairage public sur le parking devant l'ancien presbytère

Ce bâtiment est situé à l'arrière de la rue de l'église ; le parking se trouve entre l'ancien presbytère et la rue ; la sortie de ce parking nécessite attention = elle est placée dans une courbe de la rue de l'église.

Après consultation, l'entreprise BAUMGARTNER a été retenue pour un coût de 10.512 € TTC.

Une demande de subvention a été déposée en mars 2022 au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police. Nous sommes en attente d'une réponse.

Ces travaux pourraient être réalisés après l'obtention d'une subvention, à l'automne 2022.

Le Conseil Municipal valide ce projet.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



Délibération rendue exécutoire
après transmission en
Préfecture le 21/07/2022

Le Maire,
Guy MICLO

